

DÉLIBÉRATION N° CS 2022-02-016

ÉLECTION D'UN (D'UNE) VICE-PRÉSIDENT(E) REPRÉSENTANT LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES ILE DE RÉ

Nombre de membres :

En exercice : 32

Présents : 19

Votants : 19

L'an deux mil vingt-deux, le 30 mai ;

L'assemblée délibérante du Syndicat mixte Cyclad, s'est réunie en séance ordinaire à Vals de Saintonge Communauté à Saint Jean d'Angély, sous la présidence de Monsieur Jean GORIOUX.

Présents / Membres titulaires

Mesdames Ornella TACHE – Éliane TRAIN – Isabelle COSSON – Anne-Sophie DESCAMPS – Lina BESNIER

Messieurs Christian LUCAZEAU – Jacky RAUD – Jean MOUTARDE – Michel LALAIZON – Hubert COUPEZ
Serge BERNET – Jean-Luc DUGUY – Jérôme GARDELLE – Éric GUINOISEAU – Jean GORIOUX
Denis DUBOURGNOUX – David RAFFÉ – Philippe NEAU – Alain FONTANAUD

Présents / Membres suppléants**Présence des suppléants sans vote****Absents titulaires**

Madame Gisèle VERGNON – Ghislaine GOT (*excusée*)

Messieurs Jean-Michel CHATELIER (*excusé*) – Julien GOURRAUD – Jean-Luc FOURRÉ (*excusé*)
Gaby TOUZINAUD – Emmanuel JOBIN – Stéphane AUGÉ – Jean-Paul GAILLOT – Sylvain BARREAUD
(*excusé*) – Sylvain FAGOT – Laurent RENAUD – Philippe PELLETIER (*excusé*)

Secrétaire de séance

Madame Isabelle COSSON

Convocations envoyées le :

20 mai 2022

Affichage de la convocation le : 20 mai 2022

(Art. L2121-10 du CGCT)

Publication (affichage) ou notification du :

02 juin 2022



Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.5211-10 du CGCT, le bureau est composé du Président, d'un ou plusieurs Vice-présidents et éventuellement d'un ou de plusieurs autres membres,

Vu la délibération n° CS 2020-03-027 fixant le nombre de Vice-présidents à 7,

Considérant que l'élection des Vice-présidents suit les mêmes règles que l'élection du Président : l'élection se déroule au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du Comité syndical. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu,

Considérant qu'il convient de procéder à l'élection du (de la) Vice-président(e) représentant la Communauté de Communes Ile de Ré suite à la démission de Monsieur Jean-Paul HÉRAUDEAU en date du 16 décembre 2021,

Élection du (de la) 7^{ème} Vice-président(e) :

Résultat du premier tour de scrutin :

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

- | | |
|--|----|
| a. Nombre de votants (enveloppes déposées) : | 19 |
| b. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L.66 du code électoral) : | 0 |
| c. Nombre de bulletins blancs : | 0 |
| d. Nombre de suffrages exprimés (b-c) : | 19 |
| e. Majorité absolue : | 10 |

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS <i>(dans l'ordre alphabétique)</i>	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Lina BESNIER	19	Dix-neuf

Proclamation de l'élection du (de la) 7^{ème} Vice-président(e) :

Madame Lina BESNIER a été proclamée 7^{ème} Vice-présidente et a été immédiatement installée.

Fait à Surgères, le 02 juin 2022

Extrait certifié conforme,

Le Président,

Jean GORIOUX

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Poitiers dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par les services du contrôle de légalité.

